

Image not found or type unknown



bornage terrain constructible

Par **anthony3364**, le **07/03/2012 à 14:11**

bonjour.j'achete un terrain constructible,clotur  mais non born ,le vendeur m'informe sur l'honneur que la cloture a ete r alis e par ses parents en connaissance des limites et fait foi de la surface existante.Avant de construire est-il non obligatoire de born ,ainsi dans la mesure de pr eaudition du fait de batir en alignement de propri et :laisser une courte distance afin de lever un doute.Sachant que le cout de mon bornage s'eleve   1100 euros ,Quel choix peut-on privil egi ? cordialement.anthony fourcade